

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**  
**ARRONDISSEMENT DE GRASSE**  
**COMMUNE DE GATTIÈRES**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023/810/099**

*Réglementant le stationnement rue des Ormeaux*

- Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la propriété de la personne publique ;  
Vu l'arrêté n° 2020/01/07 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur CAVALLO Marcel – Adjoint au Maire,  
Vu la demande formulée de réglementation de stationnement rue des Ormeaux  
Considérant que pour permettre le déménagement du demandeur il y a lieu de régler le stationnement ;

**ARRÊTONS**

**Article 1.**

Du 4 au 9 octobre 2023, le stationnement situé au droit du 3 rue des Ormeaux est interdit et réservé au véhicule permettant un déménagement.

**Article 2.**

La signalisation sera mise en place par le service technique et entretenue par les soins du demandeur.

**Article 3.**

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication ou de l'affichage du présent arrêté.

**Article 4.**

Copie du présent arrêté sera transmise pour exécution dans son domaine de compétences à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de la gendarmerie de Carros, La caserne des pompiers de Carros,
- Les ASVP de la commune de Gattières, Le Directeur de la régie d'électricité communale,
- Le demandeur

Fait en l'Hôtel de Ville de Gattières, le 26 septembre 2023

Pour le maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
M. Marcel CAVALLO

